



Section Interrégionale de LILLE

Amiens - Dunkerque - Lille

COMPTE-RENDU du Comité Technique de la DI de Lille CTSD du 05 novembre 2015

Ce 05 novembre 2015, un C.T.S.D s'est réuni à la Direction Interrégionale de Lille et présidé par le Directeur Interrégional (DI). L'ordre du jour concernait :

- le changement des horaires d'ouverture du bureau de Boulogne ;*
- la transformation du bureau « Pôle Énergétique Interrégional » de Dunkerque en un service autonome ;*
- les conséquences de la centralisation au Service National des Douanes de la Fiscalité Routière (SNDFR, basé à Metz) de la gestion de la TSVR et du traitement des demandes de remboursement de la TICPE sur l'activité des bureaux de l'interrégion.*

Un début de séance avec de vifs échanges !

Sans surprise, comme lors des précédents rendez-vous entre les représentants du personnel et ceux de l'administration, deux visions s'opposent.

Le DI, M. CHEVEAU, met en avant les nécessaires évolutions de la Douane dans un monde qui évolue et dans un contexte budgétaire contraint, qui s'impose d'ailleurs à l'Etat comme à tout à chacun.



En face, les organisations syndicales (OS) ne sont pas nécessairement opposées à l'idée de faire évoluer la Douane pour la rendre plus efficace, mais en affirmant le besoin d'en faire une administration prioritaire au regard de ses nombreuses missions économiques, fiscales et de protection. Aussi sont-elles toujours opposées aux continuelles suppressions d'emplois !

L'UNSA Douanes a d'ailleurs réagit en indiquant que l'Etat préfère réaliser des millions d'euros d'économie sur les salaires et les retraites des agents et s'asseoir sur plusieurs milliards de recette grâce à la lutte contre la fraude. En outre, l'UNSA Douanes rappelle également que la douane ne coûte que 0,45 centime d'euro au budget de l'Etat, quand elle en rapporte 100 euros.



Le DI répond que la masse salariale de l'interrégion de Lille est tout de même de 80 millions d'euros par an et que la Douane comme toutes administrations fiscales apporte aux autres administrations les moyens financiers de fonctionner puis il pousse quelque peu la provocation en proposant d'abaisser le coût de fonctionnement à 0,44 ou 0,43 centime d'euro... ! **La volonté de l'administration de poursuivre la compression des effectifs est ainsi claire !**

En matière d'emploi et de service public, l'UNSA Douanes a d'abord déclaré que la DGDDI a déjà rendu un nombre conséquent d'emplois et que certains services ne peuvent plus fonctionner convenablement, prenant l'exemple du pôle fiscalité du bureau d'Amiens où seulement deux agents gèrent la TSVR, le remboursement TICPE, la pêche, la TICC, la TICGN, la TICFE... Elle ajoute qu'il n'est plus possible pour ce service de faire du contentieux. Ensuite, nos représentants ont précisé que depuis que les opérateurs sont informés du transfert de la TSVR et du remboursement au SNDFR, ils sont très mécontents de voir le service public se détériorer et de ne plus avoir un seul agent référent qui gère leur dossier.

Le DI reconnaît bien le problème d'effectif au bureau d'Amiens, mais il ne semble pas avoir de solution à ce jour. Quant au mécontentement, il répond au contraire entendre un tout autre son de cloche : les entreprises sont satisfaites, elles attendaient ces évolutions !



Les représentants du personnel rappellent que la majorité des entreprises sont des PME, certains sont même des forains qui éprouvent des difficultés dans leurs démarches administratives. Ces populations n'ont sûrement pas la même vision des dirigeants d'entreprise qui siègent dans les réunions entre l'administration et leurs « fédérations » (F.N.D.R., T.L.F., UNOSTRA...). **Encore un exemple concret de la confrontation de deux mondes qui ne peuvent se comprendre...**

Avant d'entamer les autres points à l'ordre du jour, la C.G.T. s'est retirée de ce comité.

Le changement des horaires d'ouverture du bureau de Boulogne

Les horaires d'ouverture au public du bureau de Boulogne sont de 7h à 13h et de 14h à 18 h. Or les effectifs du service « visite » du bureau de Boulogne sont passés de 7 agents le 1^{er} janvier 2014 à 4 agents le 1^{er} janvier 2015.



Cela oblige ces derniers à effectuer des services longs et à accumuler des heures de service jusqu'à dépasser le seuil maximal toléré d'heures d'avance, fait générateur chez les agents d'une fatigue physique certaine et dangereuse notamment pour les trajets domicile/travail.

Aussi, l'UNSA Douanes a jugé positif la proposition du chef divisionnaire pour un changement d'horaire : 7h30-13h00 et 14h00-17h00. Cette modification a rencontré l'assentiment des représentants du personnel comme celui de l'administration.

La transformation du PEI de Dunkerque en un service autonome

Vu l'importance du secteur énergétique dans l'interrégion, de sa concentration à Dunkerque, des compétences qui y ont été développées ainsi que des orientations nationales visant à la constitution de pôles de compétences en ce domaine, il a été décidé d'y constituer un pôle spécialisé interrégional.

Durant l'année 2014, le pôle du bureau de Dunkerque Port, dénommé Pôle Énergétique Interrégional ou PEI, a récupéré la gestion de l'ensemble des entrepôts fiscaux de stockage et des usines exercées de l'interrégion de Lille, la RR de Dunkerque étant chargé de percevoir les recettes.

L'administration souhaite faire du PEI, une entité autonome du bureau principal de Dunkerque, centrée sur la gestion et le ciblage, les fonctions de contrôle relevant des services de proximité. En outre, le PEI se doit aussi de travailler avec d'autres services locaux (PAE et SRE), qui ont développé des compétences dans le secteur énergétique.



Cette nouvelle structure sera maintenue dans la division de Dunkerque.

La cible en effectif a été évaluée à 12 agents avec deux pôles : une section documentaire et une section contrôle physique.

M. CHEVEAU reconnaît qu'en matière de contrôle énergétique, la douane doit faire des efforts en matière de métrologie électronique, ne serait-ce pour éviter des contestations en matière contentieuse.

La phase suivante est l'intégration au PEI des missions de gestions énergétiques des bureaux, qui amènera dans le cadre des contrôles à inventer une relation entre le PEI et les bureaux. Or le directeur constate que le dialogue entre les deux n'est pas bien instauré et il en fait donc un élément du plan d'action prioritaire pour l'année prochaine.

Le DI réaffirme à cette occasion la nécessité de garder un maillage territorial pour les contrôles et les tâches de proximité.

Pour la création du PEI en tant que service autonome, le vote « POUR » se fait à l'unanimité.

**Les conséquences de la centralisation au SNDFR de la gestion de la TSVR
et du traitement des demandes de remboursement de la TICPE
sur l'activité des bureaux de l'interrégion**

La gestion du tarif journalier reste dans les bureaux en attendant soit une disparition, soit une évolution avec une gestion différente.

Les bureaux conservent les dossiers actuels pour répondre aux demandes d'information de Metz. Dans ce sens, un agent référent doit être nommé dans chaque service.

Les PV de gendarmerie et des brigades seront transmises à la cellule de ciblage du SNDFR. Cette dernière est en effet chargée de fournir son ciblage au CROC, qui le répartit ensuite entre les bureaux concernés.

Actuellement la TSVR et le remboursement TICPE concernent 8 services de l'interrégion, soit 23 agents hors recette régionale qui sont affectés à ces missions à titre principal ou partiel.



Avec 8 départs en retraites cette année, 2 autres départs à la retraite en 2016 et les mutations, **les agents concernés** - sous réserve de l'évaluation de la charge future que la DI n'est pas encore capable d'évaluer (gestion des taxis et des journaliers à la taxe à l'essieu + contrôles) - **ne devraient pas être impactés en termes de mouvement.**

Pour l'UNSA Douanes, cette annonce est bien un problème. L'évaluation des besoins n'est pas certaine et si la charge de travail résiduelle a été mal calibrée, ce sont les agents restant qui auront (encore) une surcharge de travail ! 0,44 ou 0,43 cts vous disiez ?



En ce qui concerne les applications, c'est idem il y a une grande zone d'ombre. La DG et le SNDFR y travaillent. D'après le DI, les contrôles prescrits sont de toute façon appelés à se développer. **C'est la fin progressive de l'indépendance de l'agent vérificateur, une méthode de gestion qui ne pourra nous satisfaire si elle devient la norme !**

Questions diverses

Le DI est intervenue pour rappeler que le PSD avait prévu de centraliser la gestion du DAFN sur un bureau par façade (Mer du Nord-Manche, Atlantique, Méditerranée). Depuis, il y a eu une évolution avec le choix de Cherbourg pour la Manche et de Boulogne s/mer pour la Mer du Nord (Dunkerque en tant que port de commerce étant tourné vers la Douane). L'objectif pour le directeur interrégional était de pérenniser le bureau de Boulogne. C'est pourquoi il voulait aussi acter la vocation halieutique de Boulogne.

Quant à la question du droit de port, une étude est à faire pour savoir s'il faut en centraliser la gestion sur un bureau ou pas.

C'est ainsi que s'est terminé le dernier CT lillois avec M. CHEVEAU. Le nouveau DI, M. MEUNIER prendra ses fonctions au 1^{er} décembre.